aujourd'hui nécessaire, utile ou même légitime, et si nous avons au milieu de nous beaucoup de parents assez oublieux de leurs devoirs pour justifier une mesure générale aussi sévère.

Nous nous contentons de rappeler en terminant ce simple fait : c'est que partout où l'on a jusqu'à présent parlé d'instruction obligatoire, on en a fait ou le prélude ou la conséquence du monopole de l'enseignement en faveur de l'Etat ; il en est résulté logiquement pour les pères de famille et pour l'Eglise la perte pratique de leurs droits les plus sacrés. En dépit des meilleures intentions, ce souvenir est de nature à nous inspirer de vives inquiétudes.

LES SEMINAIRES

LES séminaires sont des institutions créées par l'Eglise pour favoriser le recrutement et la formation normale de ses ministres. Il y a eu de tout temps des établissements de ce genre, parce que toujours il a fallu découvrir et développer les vocations sacerdotales, et donner aux jeunes lévites les moyens de s'exercer à la vertu en même temps que d'acquérir la science nécessaire pour la conduite des âmes et la prédication de l'Evangile. Ces établissements, identiques au fond, ont beaucoup varié dans la forme.

Il faut remonter aux apôtres eux mêmes pour en retracer les premières origines, et les voir se développer graduellement dans les écoles de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie ; on les retrouve dans ces communautés de clercs groupés auprès des évêques et dont saint Augustin semble avoir été le premier instituteur. Ils